

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 08 décembre 2022 à 19 heures 35

La réunion a débuté à 19h35 sous la présidence du Maire, M. Philippe GLOMOT.

Etaient présents :

M. Philippe GLOMOT, Maire
M. Frédéric JOUANNARD, Adjoint au Maire
Mme Christine BESSEGE, Adjointe au Maire
M. Sébastien CODRON, Adjoint au Maire
M. Patrick BABUT, Conseiller Municipal
Mme Martine GUILLOT, Conseillère Municipale
Mme Corinne NGUYEN, Conseillère Municipale

M. Philippe PETTENARO, Conseiller Municipal (jusqu'à 20h07 : à la fin de la délibération n° DEL08122022_11)
Mme Christelle PIOT, Conseillère Municipale
Mme Julie PONTLEVY, Conseillère Municipale
Mme Christine RAY, Conseillère Municipale
M. Maurice TERRET, Conseiller Municipal

Avaient donné pouvoir ou absents excusés :

Mme Virginie BLIN donne pouvoir à Mme Corinne NGUYEN
Mme Jocelyne DUMAS donne pouvoir à M. Philippe GLOMOT

Etaient absents :

M. Didier MICHARD

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

Mme Christine BESSEGE est nommé secrétaire de séance.

Ordre du jour :

1. Approbation d'un projet de centrale photovoltaïque sur le territoire de la commune de Villebret
2. Approbation du soutien financier au Conservatoire d'Espace Naturel de l'Allier pour l'année 2022
3. Effacement de dettes de cantine d'un redevable concernant l'année 2022
4. Admission en non-valeur des créances irrécouvrables - Exercice 2022
5. Approbation du taux de promotion pour les avancements de grade
6. Autorisation à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement - Budget communal
7. Approbation de la création d'emplois d'agents recenseurs et de désignation du coordonnateur communal de recensement au titre de l'année 2023
8. Traitement du bilan actualisé au 31 décembre 2021 et compte-rendu annuel d'activité de la Société d'Equipements de l'Auvergne devenue Assemblia
9. Approbation de la révision libre des attributions de compensation pour l'exercice 2023
10. Adhésion au groupement de commande permanent avec Montluçon Communauté et approbation de la convention afférente
11. Porté à connaissance du rapport annuel de l'exercice 2021 sur le prix et la qualité des services de l'assainissement collectif de Montluçon Communauté
12. Porté à connaissance du rapport social unique (RSU) de l'exercice 2021 de la commune de Villebret
13. Décision modificative n° 3 sur le budget communal de l'exercice 2022
14. Création d'un poste permanent d'adjoint d'animation principal de 2ème classe à temps non complet dans le cadre d'un avancement de grade

A l'ouverture de la séance, M. le Maire indique aux membres du Conseil Municipal en début de séance que la délibération du point n° 2 concernant le soutien financier de la commune pour l'année 2022 au Conservatoire d'Espace Naturel de l'Allier est retirée de cette séance faute d'entretien du verger pédagogique de la commune par leurs services depuis quelques années.

De plus, la délibération du point n°5 concernant le taux de promotion dans le cadre d'un avancement de grade est ajournée. En effet, le Comité Technique (CT) du Centre de Gestion de l'Allier a statué de manière erronée sur la délibération proposée. Il est donc nécessaire de procéder à une nouvelle saisie et donc d'attendre un nouvel avis du CT sur le bon taux.

L'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour s'ouvre.

Le Conseil, après avoir entendu les rapporteurs, délibère ainsi qu'il suit :

Délibération n° DEL08122022_01 - Approbation d'un projet de centrale photovoltaïque sur le territoire de la commune de Villebret

Rapporteur : M. le Maire

Avec 13 voix pour

Conformément aux dispositions des articles 432-12 du Code Pénal et L.2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme Jocelyne DUMAS a indiqué ne pas prendre part au vote via son pouvoir donné à M. Philippe GLOMOT en raison du risque de prise illégale d'intérêt.

- *émet un avis favorable pour que la société EDF RENOUVELABLES FRANCE étudie la possibilité d'implanter une Centrale Photovoltaïque sur le territoire de la commune de Villebret, et autorise la société EDF RENOUVELABLES France ou avec la société*

de projet appartenant à 100 % à EDF Renouvelables France, à déposer les demandes d'autorisations nécessaires à la réalisation de la Centrale Photovoltaïque ;

- autorise Monsieur le Maire à fournir à EDF RENOUVELABLES FRANCE toutes les informations requises (notamment foncières) pour étudier la faisabilité d'un projet photovoltaïque sur le territoire de la commune

Délibération n° DEL08122022_02 – Effacement de dettes de cantine d'un redevable concernant l'année 2022

Rapporteur : M. le Maire

A l'unanimité

Approuve l'effacement de la créance suscitée d'un montant de 123.00 €.

Délibération n° DEL08122022_03 – Admission en non-valeur des créances irrécouvrables - Exercice 2022

Rapporteur : M. le Maire

A l'unanimité

- Admet en non-valeur les créances communales dont le détail figure ci-dessus,
- Inscrit les crédits nécessaires au budget de l'exercice en cours, aux articles et chapitres prévus à cet effet.

Délibération n° DEL08122022_04 – Autorisation à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement - Budget communal

Rapporteur : M. le Maire

A l'unanimité

Approuve l'utilisation de crédits d'investissement dans la limite de 25% de l'exercice 2022 en attendant le vote du budget 2023 et autorise M. le Maire à l'exécuter.

Délibération n° DEL08122022_05 – Approbation de la création d'emplois d'agents recenseurs et de désignation du coordonnateur communal de recensement au titre de l'année 2023

Rapporteur : M. le Maire

A l'unanimité

Création de postes d'agents recenseurs :

De créer deux emplois d'agents recenseurs vacataires, à temps non complet, pour la période allant du 03 janvier au 19 février 2023.

La rémunération de chacun se fera, après service fait, sur la base d'un forfait brut de 1 227.50 € pour la période.

Désignation d'un coordonnateur :

De désigner un coordonnateur d'enquête, agent de la commune, qui bénéficiera d'une décharge partielle de ses fonctions et gardera sa rémunération habituelle et d'un repos compensateur en contrepartie du temps passé au recensement .

Délibération n° DEL08122022_06 – Traitement du bilan actualisé au 31 décembre 2021 et compte-rendu annuel d'activité de la Société d'Equipements de l'Auvergne devenue Assemblia

Rapporteur : M. le Maire
A l'unanimité

Ajourne le bilan actualisé au 31 décembre 2021 ainsi que le compte-rendu annuel d'activité pour les motifs suivants :

- *ASSEMBLIA, ne peut pas décider de faire porter l'intégralité du risque de l'opération sur la commune de VILLEBRET alors même qu'elle a été chargée de l'étude de faisabilité et qu'elle n'a pas respecté le prix de cession auquel elle s'était contractuellement engagée,*
- *ASSEMBLIA doit justifier de l'importance des frais engagés alors même que seule la tranche 1 est réalisée.*

Délibération n° DEL08122022_07 – Approbation de la révision libre des attributions de compensation pour l'exercice 2023

Rapporteur : M. le Maire
A l'unanimité

Approuve la modification de l'attribution de compensation de la commune au titre de l'exercice 2023, dans le cadre de la procédure de révision libre, qui s'établira à un montant global de 131 935.84 euros.

Autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à la présente délibération et à effectuer les opérations comptables nécessaires.

Délibération n° DEL08122022_08 – Adhésion au groupement de commande permanent avec Montluçon Communauté et approbation de la convention afférente

Rapporteur : M. le Maire
A l'unanimité

Approuve l'adhésion au groupement de commande permanent avec Montluçon Communauté.

Délibération n° DEL08122022_09 – Porté à connaissance du rapport annuel de l'exercice 2021 sur le prix et la qualité des services de l'assainissement collectif de Montluçon Communauté

Rapporteur : M. le Maire

M. le Maire a pu porter à connaissance de son Conseil Municipal ce rapport annuel de l'exercice 2021 sur le prix et la qualité des services de l'assainissement collectif de Montluçon Communauté.

Délibération n° DEL08122022_10 – Porté à connaissance du rapport social unique (RSU) de l'exercice 2021 de la commune de Villebret

Rapporteur : M. le Maire

M. le Maire a pu porter à connaissance de son Conseil Municipal la synthèse du rapport social unique de la commune de Villebret concernant l'exercice 2021.

Délibération n° DEL08122022_11 – Décision modificative n° 3 sur le budget communal de l'exercice 2022

Rapporteur : M. le Maire

A l'unanimité

Approuve la décision modificative n° 3 sur le budget communal de l'exercice 2022.

Délibération n° DEL08122022_12 – Création d'un poste permanent d'adjoint d'animation principal de 2ème classe à temps non complet dans le cadre d'un avancement de grade

Rapporteur : M. le Maire

A l'unanimité

Décide la création, à compter du 1^{er} janvier 2023, d'un emploi permanent à temps non complet à raison de 30/35^{ème} annualisées d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe dédiés au secteur de l'école ; et la suppression du poste d'origine de l'agent, à savoir celui d'adjoint d'animation permanent à temps non complet à raison de 30/35^{ème} annualisées, sera effectuée après avis du Comité Technique et lorsqu'il sera devenu vacant.

La séance est levée à 20h22.

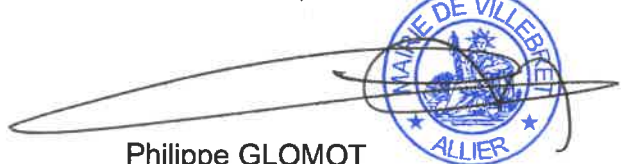
VILLEBRET, le 30/03/2023,

La Secrétaire,



Christine BESSEGE

Le Maire,



Philippe GLOMOT